



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

1312 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD

Financement 2015 du Centre Communal d'Action Sociale de Strasbourg pour le fonctionnement de la structure " Les Remparts "

Rapport n° CP/2016/76

Service gestionnaire :

L5 - Habitat

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin accorde chaque année, à titre volontariste, des aides financières aux structures en charge de l'accompagnement des personnes en grandes difficultés sociales, au titre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

L'objet du présent rapport est de soumettre à la validation de la commission permanente le versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Strasbourg, d'un montant de 102 000 € pour l'année 2015, cofinçant le fonctionnement de la structure « les Remparts » qui accueille un public en grande précarité.

Ce financement s'inscrit, depuis de nombreuses années, dans le cadre de la politique volontariste du Département de soutien aux acteurs du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, dont la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg sont co-signataires.

Néanmoins, le contexte financier extrêmement tendu dans lequel se trouve le Département, amène à procéder à des choix difficiles mais impératifs. Ainsi, différentes pistes permettent la maîtrise des dépenses de fonctionnement en repositionnant le Département sur les domaines de compétence prioritaires, notamment ceux de la protection de l'enfance, comme par exemple avec le dispositif LOFT ou les foyers maternels ainsi que les outils de soutien à l'accès à un logement autonome (bureau d'accès au logement, résidence d'accueil ou résidence sociale).

S'agissant des organismes pour lesquels le financement du Département, au titre de la ligne hébergement d'urgence, s'interrompt en 2016, des actions d'accompagnement sont mises en place à court et moyen termes afin de s'assurer de la poursuite d'une réponse globale aux besoins des Bas-Rhinois en situation de précarité, voire de grande précarité.

Dans ce cadre, il est mis en œuvre à la fois une approche collective par la mobilisation de compétences techniques pour accompagner les évolutions de structure ou de modalités de réalisation de l'activité mais aussi une approche individualisée, par des rencontres avec chaque organisme concerné.

La conférence des financeurs prévue par le PDALHPD permettra une gouvernance partenariale de réponse aux besoins des ménages concernés et constituera le cadre naturel de recherche de nouvelles solutions innovantes sur tous les territoires.

En 2015, le Département avait encore soutenu de façon volontariste les structures d'hébergement d'urgence accueillant des personnes en difficulté afin d'assurer une mise à l'abri et un accompagnement social des personnes hébergées.
Les structures d'hébergement ont ainsi bénéficié l'an dernier de subventions de fonctionnement pour un montant de 634 740,60 €.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé d'accorder la subvention sollicitée par le CCAS de Strasbourg pour le cofinancement de son fonctionnement 2015 à hauteur de 102 000 €.

Le présent rapport a été soumis à l'avis de la commission de l'Eurométropole de Strasbourg.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
25601	65-65737-72	102 000,00 €	102 000,00 €	102 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- fixe le montant de la subvention 2015 pour le Centre Communal d'Action Sociale de Strasbourg à 102 000 euros,

- décide du versement de la subvention,

- autorise son président à signer la convention conclue avec le bénéficiaire, annexée au rapport.

Strasbourg, le 25/02/16

Le Président,



Frédéric BIERRY